



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2014 à 20 H 30**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14
Absents : 1
Exclus : 0

L'an deux mil quatorze, le 1^{er} Décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire.

Date de la convocation : 21/11/2014

Date d'affichage : 21/11/2014

Présents : MM. BOUISSOU, BENETTI, BARTHERE, PELISSE, BOYER, CALAS, LUX, PIQUETTE, PETIT, SEBASTIAN, de SAINT DENIS, TRUQUET

Absents excusés : Mr BLANC qui a donné mandat à Mr BOUISSOU

Secrétaire de séance : Mme Mireille BENETTI

La séance est ouverte à 20 H 30 et Madame BENETTI donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 20 Octobre 2014 qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- Indemnité du receveur principal pour l'année 2014
- Tarif de la location de la salle de la fontaine
- Soutien à l'exposition universelle 2025

* * *

I – Sujets soumis à délibération :

N°2014/8/1 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES FIXANT LE MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES DE CARAMAN, LANTA, SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE, SAINT PIERRE DE LAGES ET VALLESVILLES.

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral en date du 21 Mars 2013, le périmètre de la communauté de communes Cœur Lauragais est étendu aux communes de Caraman, Lanta, Sainte Foy d'Aigrefeuille, Saint Pierre de Lages et Vallesvilles à compter du 1^{er} Janvier 2014. Cet arrêté précise aussi que la communauté de communes Cœur Lauragais est substituée, de plein droit, au syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SICTOM) du Lauragais, totalement inclus dans son périmètre à compter du 1^{er} Janvier 2014.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées a pour rôle de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres. La Commission doit faire une proposition pour l'évaluation des charges utilisée pour ce calcul. Il appartient toutefois aux conseils municipaux de donner leur accord à la majorité qualifiée.

Monsieur le Maire présente le rapport établi le 29 Octobre 2014 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve (1 abstention-13 pour) le rapport établi le 29 Octobre 2014 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et le montant des attributions de compensation des communes.

N° 2014/8/2 : ETRENNES DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26 Octobre 2001, le Conseil a délibéré sur les dépenses qu'il est autorisé à régler sur le compte 6232 intitulé « Fêtes et cérémonies ».

Entre autres, Monsieur le Maire est autorisé à donner des étrennes. Il propose donc de donner une étrenne de fin d'année d'un montant de 200,00 € au mois de Décembre 2014 à

- Monsieur Gilles ORRIT
- Madame Brigitte MINETTE
- Madame Nadine LAURENT

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

N° 2014/8/3 : INDEMNITE DU RECEVEUR PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire indique qu'une indemnité de conseil et confection de budget peut être allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes.

Considérant que Monsieur Thierry BARBOT, receveur municipal de Caraman-Lanta, assure le conseil, l'assistance en matière budgétaire, financière et comptable le Conseil Municipal décide de lui allouer une indemnité brute de 570,57 € pour l'année 2014.

POUR : 8 – CONTRE : 6

N° 2014/8/4 : SOUTIEN DE LA COMMUNE DE PRESERVILLE A LA CANDIDATURE DE LA FRANCE A L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE 2025 à PARIS

Monsieur le Maire de PRESERVILLE et les membres du Conseil Municipal :

- Informés du partenariat entre l'Association des Maires de France et EXPOFRANCE 2025,
- Convaincus qu'à partir de la mobilisation diverse et transpartisane, déjà amorcée aujourd'hui autour de ce projet, nous créerons cette « union sacrée » entre tous ceux qui feront la France du XXI^{ème} siècle,
- Soucieux de permettre aux habitants et à tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux de notre territoire de pouvoir prendre toute leur place dans ce projet national et universel,
- Informés de ce qu'un vœu voté conjointement par la majorité et l'opposition de notre collectivité fera de celle-ci un « partenaire territorial » d'EXPOFRANCE 2025,

ont décidé de soutenir et de se mobiliser pour ce projet EXPOFRANCE 2025, d'une candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

II – Informations diverses :

- Création d'un groupe de travail (MM. BOUISSOU, SEBASTIAN, de PERIGNON, BENETTI, PIQUETTE) pour la révision du règlement intérieur de la salle de la fontaine et des tarifs,
- Monsieur le Maire indique que lors du congrès des maires à Paris du 25 au 27 Novembre 2014, des interventions intéressantes ont été faites notamment sur le climat, l'intercommunalité et les nouveaux rythmes scolaires,
- Visibilité du croisement chemin du moulin/route d'odars : il serait nécessaire de réduire le talus de moitié et de couper le guignier,
- Le solde de la subvention pool routier a été utilisé pour l'aménagement de la zone communale près de l'école,
- Comme déjà indiqué, certains véhicules prennent le rond-point chemin d'En Roussel à contresens : pas de solution à ce jour
- La réunion de secteur des bibliothèques sera organisée par la médiathèque en Février 2015 dans le hall de la salle de la fontaine,
- Dates proposées pour futurs conseils municipaux :
 - le 5 Février 2015 pour, entre autres, le vote du compte administratif
 - le 25 Mars 2015 pour, entre autres, le vote du budget primitif
- Vœux du Maire : le 16/01/14 à 19 H 00,
- Futurs spectacles salle de la fontaine : le 13/12/14 spectacle de clowns, le 17/01/15 Big Bang Jazz 31, le 28/02/15 « Les Marathonien font leur tour d'honneur»,
- Une page facebook de la commune a été créée,
- S'agissant du découpage des régions, si un accord est donné, la région Midi-Pyrénées serait rattachée au Languedoc Roussillon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 H 00.